



1. IDENTIFICATION

Nom du produit : **F-287 G Engrais Avec 28% Manganèse**

Type de produit : Granules solides

Usage recommandé/ Additif d'oligo-éléments d'engrais

Restrictions d'utilisation :

Fournisseur : Fabricant :
Frit Industries Inc.
PO Box 1589
Ozark, AL 36361-1589
334-774-2515
Distributeur :
FRIT SALES CANADA INC.
500-211 19TH ST E
SASKATOON, SK S7K 5R6
www.fritsalescanada.com
Tél: 855-374-8226

N^{os} de tél. d'urgence :
Urgence mettant en cause un produit chimique – 800-535-5053
Urgence médicale/de manutention - INFOTRAC
800-535-5053 USA 352-323-3500 International

2. IDENTIFICATION

Classification des dangers : La matière est dangereuse d'après les critères du Règlement sur les produits dangereux tel que mis en œuvre conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015).

STOT-RE – Catégorie 2
Toxicité aiguë (orale) – Catégorie 4

Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

Nocif en cas d'ingestion (H302)
Risque présumé d'effets sur les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (H373)

Pictogrammes :



Conseils de prudence :

Prévention Garder hors de la portée des enfants.
Ne pas inhaler la poussière/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aerosols.
Bien laver la peau après la manipulation du produit.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Intervention En cas de malaise, obtenir des soins médicaux.
EN CAS D'INGESTION : En cas de malaise, appeler un médecin. Rincer la bouche.
En cas d'exposition ou de préoccupations, obtenir des soins médicaux.

Stockage SO

Élimination Éliminer le contenu et le contenant dans un site d'élimination des déchets homologué.

Autres dangers : Aucun identifié

Autres dangers qui n'ont pas d'effet sur la classification : Les lieux du déversement peuvent être glissants.

Constituant inconnu avec toxicité aiguë : Aucun



3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Le produit est un mélange.

Nom du produit chimique/Constituant	N° CAS	Concentration
Dioxyde de silicium	7631-86-9	< 1 %
Oxyde de fer	1309-37-1	> 15 - < 25 %
Sulfate de fer	17375-41-6	> 2 - < 5 %
Gypse	13397-24-5	> 1 - < 5 %
Oxyde de manganèse	1344-43-0	> 35 - < 45 %
Sulfate de manganèse	10034-96-5	> 15 - < 25 %

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins :

Contact oculaire :	Rincer avec de l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, appeler le médecin pour obtenir un traitement.
Contact cutané :	Bien laver la peau avec de l'eau et du savon. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.
Inhalation :	Retirer la victime des sources d'exposition. En cas de gêne respiratoire, appeler le 911.
Ingestion :	Ne pas faire vomir. Obtenir des soins médicaux. Garder l'étiquette du produit avec soi lorsqu'on appelle le médecin ou lorsqu'on obtient des soins médicaux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial : Aucun renseignement supplémentaire disponible.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs :

Agents extincteurs appropriés : Eau pulvérisée, mousse ou brouillard d'eau, poudre chimique, dioxyde de carbone, sable.

Agent extincteur inapproprié : Aucun

Dangers spécifiques du produit ou du mélange : La matière n'est pas combustible. L'emballage du produit ne cause aucun risque d'inflammation spontané, mais il peut entretenir la combustion.

Conseils aux pompiers :

Marche à suivre pour combattre les incendies : Utiliser un agent extincteur approprié aux matières environnantes.

Protection pour combattre les incendies : Porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un masque complet à pression positive.

Autres renseignements : Éviter que l'eau de ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie s'infilte dans les drains ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions, équipements de protection et mesures d'urgence :

Utiliser un équipement de protection pour éviter le contact avec la peau et les yeux ou l'inhalation de la poussière. En cas de rejet du produit, utiliser les procédures d'urgence particulières au site. Empêcher l'infiltration du produit dans les égouts et les eaux de surface publiques en observant les procédures de confinement particulières au site.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Utiliser des moyens mécaniques. Stocker la matière dans des contenants appropriés pour le recyclage ou l'élimination. Réduire au minimum la production de poussière.



7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité de manutention :

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Après la manipulation, bien se laver les mains avec de l'eau et du savon. Éviter de produire de la poussière et de l'inhaler. Bien se laver avant de manger et de boire.

Stocker dans un lieu frais, sec et bien ventilé. Protéger des intempéries.

Conditions de sécurité de stockage :

Matières incompatibles :

Alcalin fort ou composés acides

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition :

Constituant	Règlement	Type d'évaluation	Valeur/Notation
Poussière – particules inhalables	OSHA / ACGIH	TWA	15 mg/ m ³ / 10 mg/ m ³
Poussière – particules respirables	OSHA / ACGIH	TWA	5 mg/ m ³ / 3 mg/ m ³
Composés de manganèse	OSHA/ ACGIH	TWA	2 mg/ m ³ / 1 mg/ m ³
Oxyde de fer	OSHA / ACGIH / NIOSH	TWA	10 mg/ m ³ / 5 mg/ m ³ / 5 mg/ m ³
Gypse (total)	OSHA / NIOSH	TWA	15 mg/m ³ / 10 mg/m ³
Gypse (inhalable)	OSHA / NIOSH	TWA	5 mg/m ³ / 5 mg/m ³
Dioxyde de silicone (total)	OSHA / NIOSH	TWA	15 mg/ m ³ / 10 mg/ m ³
Dioxyde de silicone (inhalable)	OSHA / NIOSH	TWA	5 mg/ m ³ / 5 mg/ m ³

Contrôles d'ingénierie :

Pour éviter l'exposition au produit, utiliser une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelles:

Main :

Porter des gants appropriés pour éviter l'exposition directe.

Yeux :

Lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou lunettes de sécurité étanches.

Peau :

Porter des vêtements à manches longues ou tout autre vêtement approprié pour éviter l'exposition cutanée,

Protection respiratoire :

S'il y a production de poussière et si les contrôles d'ingénierie ne suffisent pas à maintenir des niveaux acceptables du produit en suspension dans l'air, utiliser un équipement de protection respiratoire approprié fin d'éviter l'inhalation de la matière.

Exigences spéciales quant à l'équipement de protection individuelle, aux vêtements de protection ou aux respirateurs :

Outre l'équipement mentionné ci-dessus, aucune exigence spéciale n'est requise.



9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Granules solides	Pression de vapeur :	SO
Couleur :	Brun foncé	Densité de vapeur :	SO
Odeur	Légèrement métallique	Densité en vrac :	95 lbs./pi ³
Seuil de l'odeur :	SO	Solubilité :	Partiellement soluble dans l'eau
pH :	5-6	Coefficient de partage :	SO
Point de fusion/congélation:	SO	Température d'autoinflammation :	SO
Point d'ébullition :	SO	Température de décomposition :	SO
Point d'éclair :	SO	Viscosité :	SO
Taux d'évaporation :	SO		
Inflammabilité (solide, gaz) :	SO		
Limites d'inflammabilité/d'explosibilité :	SO		

Autres renseignements : Aucun renseignement supplémentaire

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

Stabilité chimique : Le produit est stable à des températures ambiantes et à des pressions atmosphériques.

Autres :

Réactions dangereuses : Aucune déterminée

Conditions à éviter : Éviter les températures élevées. Éviter tout contact avec l'humidité et les matières incompatibles.

Matières incompatibles : Alcalins forts ou composés acides.

Produits de décomposition dangereux : Si exposés à de la chaleur excessive, libère des vapeurs de soufre et de métal.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables : Inhalation, ingestion, contact cutané, contact oculaire.

Inhalation : Des concentrations élevées de poussière peuvent irriter la gorge et le système respiratoire, et causer une toux.

Ingestion: Nocif si ingéré.

Contact cutané : Le contact prolongé risque de causer une irritation cutanée.

Contact oculaire : Cause une grave affection oculaire.

Toxicité aiguë : Le mélange selon la toxicité des constituants.

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée pertinente

Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique : Aucune donnée pertinente

Toxicité pour certains organes cibles – expositions répétées : Aucune donnée pertinente

Cancérogénicité : Pas classé

NTP (Programme de toxicologie national) : Pas classé

CIRC (Centre de recherche international sur le cancer) : Pas classé

ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists): Pas classé



12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité :	Aucune donnée d'essai n'est disponible.
Persistance et dégradabilité :	Aucune donnée n'est disponible quant à la dégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation :	Aucune donnée disponible
Mobilité dans le sol :	Aucune donnée disponible
Autres effets néfastes :	Aucun autre renseignement pertinent n'est disponible.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<u>Méthodes de traitement des déchets :</u>	Si possible, il est recommandé de recycler l'excès du produit. Éviter d'éliminer dans les égouts et les sites d'enfouissement. Placer la matière contaminée dans des contenants appropriés et étiquetés pour l'élimination. Pour obtenir des renseignements sur le contrôle de l'exposition, voir Section 8.
---	--

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD : **Pas réglementé pour le transport**

Les renseignements fournis dans la présente ne sont pas destinés à transmettre toutes les exigences ou tous les renseignements obligatoires ou relatifs à l'exploitation du produit. Les classifications en matière de transport peuvent varier en fonction du volume du contenant et des règlements de la région ou du pays. L'organisation qui transporte le produit a la responsabilité d'observer tous les règlements applicables en ce qui a trait au transport de la matière.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Ingrédients répertoriés dans l'inventaire de la TSCA :	Oui
CERCLA Section 103 H- Substances dangereuses :	Sulfate ferreux, composés de manganèse
EPCRA Section 311/312 – Catégories de danger :	STOT-RE; Toxicité aiguë
EPCRA Section 313 – Inventaire des rejets toxiques :	Composés de manganèse

California Proposition 65 (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986):

Le produit contient des substances répertoriées par l'État de la Californie comme causant le cancer, des malformations congénitales ou d'autres effets néfastes sur la reproduction. En raison de leur quantité, ces substances exigent qu'un avertissement soit émis conformément à la loi en question.

Inscriptions/approbation quant aux oligo-éléments : California Department of Food and Agriculture (CDFA):

N° d'enregistrement de la compagnie : 11554

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation/de publication : 26 Mars 2025

Version : 1.3

Updated Distributeur Frit

Déni de responsabilité : Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité sont offerts à toutes les personnes qui utilisent, manutentionnent, stockent, transportent ou sont autrement exposées au produit. Les renseignements concernant le produit en question ainsi que toutes les suggestions quant à la manutention et l'utilisation sont offerts de bonne foi et sont jugés dignes de foi à la date de publication. Cependant, Frit Industries n'offre aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des renseignements et des suggestions, quant à la qualité marchande du produit ou quant à sa pertinence pour une fin particulière. De plus, Frit Industries ne garantit pas que les usages suggérés ne contreviennent pas à un brevet. L'acheteur doit déterminer, lui-même, à l'aide d'essais préliminaires ou autrement, la pertinence du produit pour les fins auxquelles il prévoit utiliser le produit, y compris le mélange avec d'autres produits. Les renseignements contenus dans la présente remplacent tout autre bulletin sur le sujet en question qui a été publié antérieurement.